

**Assemblée générale**

Cinquante et unième session

Distr. Générale

15 janvier 1997
Original : anglais**Point 155 de l'ordre du jour****Financement de la Force de déploiement préventif
des Nations Unies****Rapport du Secrétaire général****Additif***Résumé*

Par sa résolution 1082 (1996) du 27 novembre 1996, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période prenant fin le 31 mai 1997 et de ramener ses effectifs militaires de 1 050 à 750 hommes d'ici au 30 avril 1997.

On trouvera dans le présent rapport le budget de fonctionnement de la FORDEPRENU pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998; son montant brut s'élève à 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars), ce qui représente une diminution de 12,1 % en chiffres bruts par rapport aux ressources que l'Assemblée générale avait allouées pour la période précédente de 12 mois. Cette diminution est due essentiellement à la compression des effectifs militaires de la Force et à une réduction des prévisions au titre des pièces détachées et de l'entretien des véhicules, des fournitures et services, des communications par réseaux commerciaux et des locaux.

Le budget doit permettre de couvrir le coût du déploiement de 35 observateurs militaires, 750 soldats, 26 policiers civils, 76 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux, et comprend des dépenses non renouvelables d'un montant total de 1 206 500 dollars.

Les mesures que l'Assemblée générale doit prendre sont indiquées au paragraphe 20 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment : a) ouvrir un crédit d'un montant brut de 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Force pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, cette somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 3 691 500 dollars par mois (montant net : 3 563 400 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997; et b) décider d'appliquer à la FORDEPRENU les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier de l'ONU, ainsi qu'il est indiqué dans la section IV.E du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 3	4
II. Mandat politique	4	4
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	5	5
IV. Administration financière	6 - 12	5
A. Exercice budgétaire	6	5
B. Ressources allouées et dépenses de fonctionnement pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1997	7	5
C. État des contributions	8	5
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	9	5
E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	10 - 12	6
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	13 - 14	6
VI. Signature de l'Accord sur le statut des forces	15	7
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 ...	16 - 18	7
VIII. Effectifs nécessaires	19	8
IX. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session	20	8

Annexes

I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	9
II. Renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	17
A. Coûts et ratios propres à la Force	17
B. Dépenses non renouvelables	21
C. Explications supplémentaires	28
III. Organigramme	32
IV. Tableau des effectifs actuels	33
V. Ressources allouées et dépenses de fonctionnement pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1997	35

I. Introduction

1. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses au titre du fonctionnement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut est estimé à 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars).
2. Par sa résolution 795 (1992) du 11 décembre 1992, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 35 observateurs militaires, 700 soldats et 26 contrôleurs de la police civile dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Par sa résolution 983 (1995) du 31 mars 1995, le Conseil a décidé que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine serait dénommée Force de déploiement préventif des Nations Unies. Ultérieurement, par sa résolution 1082 (1996) du 27 novembre 1996, il a décidé de proroger le mandat de la Force pour une période prenant fin le 31 mai 1997 tout en réduisant sa composante militaire de 1 050 à 750 hommes, tous grades confondus, d'ici au 30 avril 1997.
3. Par sa résolution 50/243 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1996, un crédit d'un montant brut de 26 296 200 dollars (montant net : 25 538 400 dollars), comprenant le montant de 632 400 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ladite somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 4 382 700 dollars par mois (montant net : 4 256 400 dollars). Par la suite, dans sa résolution 51/154 du 16 décembre 1996, l'Assemblée a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, un crédit supplémentaire d'un montant brut de 25 373 400 dollars (montant net : 24 615 600 dollars), comprenant le montant de 632 400 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ladite somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 4 228 900 dollars par mois (montant net : 4 102 600 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997. Le montant brut total des crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 s'élève à 51 669 600 dollars (montant net : 50 154 000 dollars).

II. Mandat politique

4. La présence de l'Organisation des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été initialement autorisée par la résolution 795 (1992) du Conseil de sécurité dans un but essentiellement préventif, pour procéder à des observations et présenter des rapports sur tout fait nouveau survenu dans les zones frontalières entre l'Albanie et la République fédérative de Yougoslavie qui pourrait compromettre la confiance et la stabilité dans le pays ou faire peser une menace sur son territoire. On comptait également que cette présence aurait sur tous un effet dissuasif et contribuerait à prévenir des heurts éventuels entre des éléments externes et les forces nationales. La mise en place d'un petit détachement de police civile de l'ONU a également été autorisée pour contrôler la police des frontières locale, l'objectif étant de calmer les tensions provoquées par les tentatives de passage clandestin de la frontière. Dans sa résolution 908 (1994) du 31 mars 1994, le Conseil de sécurité a encouragé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie, en coopération avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine, à user de ses bons offices pour contribuer, en tant que de besoin, au maintien de la paix et de la stabilité dans cette république. Ces fonctions sont actuellement assumées par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-République yougoslave de Macédoine.

III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

5. Les besoins opérationnels de la FORDEPRENU sont exposés dans le rapport du 9 décembre 1992, adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/24923). Au cours du présent exercice, l'effectif de la composante militaire de la FORDEPRENU sera ramené de 1 050 à 750 hommes, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport au Conseil en date du 19 novembre 1996 (S/1996/961).

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

6. Conformément à la section I de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, l'exercice budgétaire couvre une période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

B. Ressources allouées et dépenses de fonctionnement pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1997

7. Le montant brut des ressources allouées à la FORDEPRENU s'élève à 76 820 900 dollars (montant net : 74 848 800 dollars) pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1997 et le montant brut des dépenses de cet exercice est également estimé à 76 820 900 dollars (montant net : 74 848 800 dollars), sur la base des coûts standard. On trouvera des renseignements détaillés à ce sujet à l'annexe V.

C. État des contributions

8. Au 31 décembre 1996, des contributions d'un montant total de 46 313 699 dollars avaient été mises en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FORDEPRENU du 1er janvier au 30 novembre 1997. Le montant des contributions reçues pour la période s'élevait à 36 107 185 dollars, soit un manque à recevoir de 10 206 514 dollars.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

9. Il n'a pas été versé à la FORDEPRENU de contributions volontaires autres que celles mentionnées au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général en date du 16 octobre 1996 (A/51/508 et Corr.1). À ce jour, aucun fonds d'affectation spéciale n'a été créé pour la Force.

E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

10. Dans un rapport relatif à la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/C.5/33/45) présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, le Secrétaire général a notamment indiqué que les sommes dues aux gouvernements qui fournissaient des contingents à la FONU et à la FNUOD ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du règlement financier. Cela continue d'être le cas des opérations de maintien de la paix. Aussi, l'Assemblée a-t-elle adopté, au fil des années, des arrangements spéciaux en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique à la Mission sont restés utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier.
11. Dans le cas de la FORDEPRENU comme dans celui de la FONU/FNUOD et ceux d'autres opérations de maintien de la paix plus récentes, y compris la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), l'Organisation a contracté des obligations au titre du remboursement des indemnités en cas de décès ou d'invalidité versées par des gouvernements et au titre des remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents, et les sommes correspondantes seront nécessaires pour régler les demandes d'indemnisation qui n'ont pas encore été reçues.
12. En conséquence, il est proposé d'appliquer à la FORDEPRENU des arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier, analogues à ceux qui figurent dans l'annexe à la résolution 50/90 B de l'Assemblée générale en date du 7 juin 1996 et relative à la MINUHA, à savoir :
 - a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;
 - b)
 - i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
 - ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
 - iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

13. Les dépenses afférentes aux contingents ont été remboursées intégralement selon les taux standard en vigueur pour la période prenant fin le 31 juillet 1996. Les sommes dues aux États qui fournissaient des contingents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1996 s'élèvent au total à 5 596 900 dollars. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau ci-après.

Tableau **Montants dus aux États qui fournissaient des contingents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1996**
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Solde et indemnités	5 076,3
Indemnité de spécialiste	160,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	359,9
Total	5 596,9

14. Les gouvernements des États ci-après ont fourni des contingents à la FORDEPRENU : Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Indonésie, Norvège et Suède.

VI. Signature de l'Accord sur le statut des forces

15. Par un échange de lettres datées du 13 mars 1995 entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre des relations extérieures de l'ex-République yougoslave de Macédoine, un accord a été conclu sur le statut de la FORPRONU et de son personnel dans ce pays.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

16. Le coût du maintien de la FORDEPRENU pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimé à 44 298 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 42 760 800 dollars). Environ 47 % de ces montants ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le manuel des coûts standard, les 53 % restants concernant des dépenses propres à la FORDEPRENU et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 73 rubriques et sont décrites dans l'annexe II.A.
17. La ventilation des coûts figurant dans l'annexe I fait apparaître les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général en date du 16 octobre 1996 (A/51/508 et Corr.1) (colonne 1), les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (colonne 2) et les dépenses non renouvelables et renouvelables (colonnes 3 et 4). On trouvera dans les sections A, B et C de l'annexe II des informations complémentaires sur les prévisions de dépenses. La section A indique les paramètres budgétaires propres à la Force, la section B apporte des précisions sur les dépenses non renouvelables et la section C donne des explications supplémentaires sur les prévisions.
18. Les prévisions de dépenses ci-après font apparaître une diminution de 12,1 %, en chiffres bruts, par rapport aux ressources que l'Assemblée générale avait allouées pour la période précédente de 12 mois. Cette diminution est due essentiellement au fait que, le Conseil de sécurité ayant décidé de ramener l'effectif de la composante militaire de la Force de 1 050 à 750 hommes, les dépenses afférentes au personnel militaire se trouvent réduites. En outre, les taux utilisés pour les pièces détachées, les réparations et l'entretien des véhicules ont été minorés comme suite à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport du 19 novembre 1996 (A/51/681), de même que les montants prévus au titre des fournitures et des services, des communications par réseaux commerciaux et des locaux. Le budget doit permettre de financer le déploiement de 750 soldats, 35 observateurs militaires, 26 policiers civils, 76 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux.

VIII. Effectifs nécessaires

19. Le tableau d'effectifs figurant à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général (A/51/508 et Corr.1) reste inchangé.

IX. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

20. En ce qui concerne le financement de la FORDEPRENU, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa cinquante et unième session :
- a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la Mission durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et mettre en recouvrement ce crédit à raison d'un montant brut de 3 691 500 dollars (montant net : 3 563 400 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997;
 - b) Décider que les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, précisés au paragraphe 12 plus haut, s'appliqueront à la FORDEPRENU.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	1 187,3	1 187,3	—	1 187,3
Frais de voyage	105,0	112,0	—	112,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	7,2	7,0	—	7,0
Total partiel	1 299,5	1 306,3	—	1 306,3
<i>b) Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	12 980,4	9 180,2	—	9 180,2
Détente et loisirs	192,0	137,3	—	137,3
Rations	3 115,1	2 225,1	—	2 225,1
Indemnité journalière	490,6	350,4	—	350,4
Indemnité de subsistance (missions)	18,0	18,0	—	18,0
Déploiement, relève et rapatriement	1 401,6	1 001,3	—	1 001,3
Indemnité d'habillement et d'équipement	882,0	630,0	—	630,0
Total partiel	19 079,7	13 542,3	—	13 542,3
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>				
Matériel appartenant aux contingents	3 538,4	3 538,4	—	3 538,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	444,0	324,4	—	324,4
Total partiel	3 982,4	3 862,8	—	3 862,8
Total, rubrique 1	24 361,6	18 711,4	—	18 711,4
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	883,5	883,5	—	883,5
Frais de voyage	78,0	83,2	—	83,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,8	5,2	—	5,2
Total partiel	966,3	971,9	—	971,9

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	3 242,3	3 753,9	—	3 753,9
Traitements du personnel local	1 174,1	1 282,9	—	1 282,9
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	25,2	25,2	—	25,2
Personnel temporaire	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	1 763,6	2 074,5	—	2 074,5
Indemnité de subsistance (missions)	2 222,8	2 511,5	—	2 511,5
Autres voyages autorisés	98,4	98,4	—	98,4
Total partiel	8 526,4	9 746,4	—	9 746,4
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Contrat de louage de services individuel	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 2	9 492,7	10 718,3	—	10 718,3
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	506,4	242,4	—	242,4
Aménagement et rénovation des locaux	115,0	124,5	124,5	—
Fournitures d'entretien	849,6	455,0	—	455,0
Services d'entretien	80,4	50,0	—	50,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 076,4	1 396,8	—	1 396,8
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	38,1	38,1	—
Total, rubrique 3	2 627,8	2 306,8	162,6	2 144,2

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
4. Remise en état des infrastructures				
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Amélioration des routes	204,0	204,0	204,0	—
Réparation des ponts	—	—	—	—
Total, rubrique 4	204,0	204,0	204,0	—
5. Transports				
Achat de véhicules	40,5	685,4	685,4	—
Location de véhicules	96,0	48,0	—	48,0
Matériel d'atelier	—	0,9	0,9	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	3 251,9	1 920,7	—	1 920,7
Carburant et lubrifiants	1 320,6	858,4	—	858,4
Assurance	162,1	339,8	—	339,8
Total, rubrique 5	4 871,1	3 853,2	686,3	3 166,9
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	1 508,4	1 508,4	—	1 508,4
Carburant et lubrifiants	133,2	133,2	—	133,2
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	39,6	39,6	—	39,6
Total partiel	1 681,2	1 681,2	—	1 681,2
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Carburant et lubrifiants	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
c) <i>Indemnité de subsistance des équipages</i>	50,4	10,0	—	10,0
d) <i>Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	24,0	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	68,4	10,0	—	10,0
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	92,4	10,0	—	10,0
Total, rubrique 6	1 824,0	1 701,2	—	1 701,2
7. Opérations navales				
Location/affrètement	—	—	—	—
Préparation (matériel)	—	—	—	—
Préparation (réparations)	—	—	—	—
Carburant	—	—	—	—
Entretien	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Assurance responsabilité	—	—	—	—
Total, rubrique 7	—	—	—	—
8. Transmissions				
a) <i>Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	66,4	38,3	38,3	—
Fournitures et pièces de rechange	780,0	780,0	—	780,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	8,8	8,8	—
Communications par réseaux commerciaux	1 200,0	578,4	—	578,4
Total partiel	2 046,4	1 405,5	47,1	1 358,4
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	2 046,4	1 405,5	47,1	1 358,4
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	2,2	2,2	—
Matériel de bureau	—	10,1	10,1	—
Matériel informatique	—	8,3	8,3	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	59,8	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	68,4	24,2	24,2	—
Citernes à eau et fosses septiques	3,4	2,7	2,7	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	16,3	16,3	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Autre matériel divers	13,8	3,6	3,6	—

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
Matériel pour la défense des périmètres	64,2	38,6	38,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	226,8	282,0	—	282,0
Matériel d'épuration de l'eau	5,8	—	—	—
Total, rubrique 9	442,2	388,0	106,0	282,0
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	32,8	21,9	—	21,9
Services contractuels	851,4	723,5	—	723,5
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	16,8	16,8	—	16,8
Services et traitements médicaux	15,6	15,6	—	15,6
Demandes d'indemnisation et règlements	60,0	60,0	—	60,0
Dépenses de représentation	20,4	20,4	—	20,4
Autres services	100,0	62,0	—	62,0
Total partiel	1 097,0	920,2	—	920,2
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	94,6	94,6	—	94,6
Fournitures médicales	157,7	157,7	—	157,7
Fournitures sanitaires et de nettoyage	157,7	157,7	—	157,7
Abonnements	2,4	2,4	—	2,4
Fournitures électriques	300,0	175,0	—	175,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	78,6	57,6	—	57,6
Fournitures pour la défense des périmètres	501,6	167,5	—	167,5
Cartes d'état-major	20,0	20,0	—	20,0
Intendance et magasins	157,6	157,6	—	157,6
Total partiel	1 470,2	990,1	—	990,1
Total, rubrique 10	2 567,2	1 910,3	—	1 910,3

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
11. Fournitures et services liés aux élections				
a) <i>Équipement standard des équipes chargées des inscriptions</i>				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
b) <i>Documents et autres fournitures</i>				
Formulaires (y compris les frais d'impression)	—	—	—	—
Cartes d'électeur	—	—	—	—
Bulletins de vote	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
c) <i>Services contractuels</i>				
Consultants	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 11	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	—	0,5	0,5	—
Fournitures et accessoires	50,4	50,4	—	50,4
Services contractuels	69,6	69,6	—	69,6
Dépenses de production du Département de l'information	7,0	—	—	—
Total, rubrique 12	127,0	120,5	0,5	120,0
13. Programmes de formation				
Consultants	80,4	40,0	—	40,0
Voyages de consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Total, rubrique 13	80,4	40,0	—	40,0
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
a) <i>Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Salaires et repas	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 14	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation				
<i>a) Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>				
Consultants	—	—	—	—
Voyages de consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Aide aux démobilisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>b) Fourniture de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>				
Rations	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 15	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	700,8	700,8	—	700,8
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	700,8	700,8	—	700,8
Total, rubrique 16	1 401,6	1 401,6	—	1 401,6
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—

	1er juillet 1996- 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-30 juin 1998		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
19. Contributions du personnel				
Personnel international	1 066,0	1 219,7	—	1 219,7
Personnel local	290,6	317,5	—	317,5
Total, rubrique 19	1 356,6	1 537,2	—	1 537,2
Total, rubriques 1 à 19	51 402,6	44 298,0	1 206,5	43 091,5
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 356,6)	(1 537,2)	—	(1 537,2)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(1 356,6)	(1 537,2)	—	(1 537,2)
Montant brut des ressources nécessaires	51 402,6	44 298,0	1 206,5	43 091,5
Montant net des ressources nécessaires	50 046,0	42 760,8	1 206,5	41 554,3
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	50 046,0	42 760,8	1 206,5	41 554,3

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

A. Coûts et ratios propres à la Force

Description	Prévisions de dépenses					Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)				
1. Indemnité de subsistance (missions)							
a) Les 30 premiers jours							
Sous-Secrétaire général	150		150				Taux appliqués depuis octobre 1995.
D-2/D-1	132		132				
Autres catégories	120		120				
b) Après 30 jours							
Sous-Secrétaire général	112,50		112,50				
D-2/D-1	99		99				
Autres catégories	90		90				
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires/police civile	1 500		1 600				Frais de voyage effectifs.
Contingents — en Europe	195		195				
Contingents — hors de l’Europe	473		473				
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	35	35					
Infanterie	735	700					Les effectifs ont changé conformément à la résolution 1082 (1996) du Conseil de sécurité.
Soutien/logistique	315	50					
4. Rations							
Rations collectives/pain frais/eau en bouteilles	8,00		8,00				
Rations composées	7,45		7,45				
5. Personnel civil							
Police civile	26	26					
Personnel international	66	76					Totalité du personnel militaire.
Personnel local	116	127					Totalité du personnel militaire.

Description	Prévisions de dépenses					Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)				
6. Personnel local							
Traitements nets	842	842					
Dépenses communes de personnel	180	180					
Contributions du personnel	208	208					
7. Location de locaux							
Hébergement des contingents à l'hôtel	12 900			3 430			Pour plus de détails, voir section C de la présente annexe.
Hébergement du personnel militaire du quartier général	20 000			14 400			Hébergement de 45 officiers militaires à raison de 320 dollars par personne et par mois.
Stations de la police civile (2)	2 000			2 000			Situées à Tetovo et Ohrid.
Location de terrains (6)	7 300			300			Frais de location effectifs.
Ateliers	6 600			—			Fournis à titre gratuit.
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau							
Électricité	35 250			57 000			Coûts courants.
Eau	11 215			8 600			
Gaz et mazout	5 250			18 400			
Carburant pour groupes électrogènes	39 700			32 400			
9. Véhicules							
Berlines	1:1.1				1:1.1		119 berlines pour 35 observateurs militaires, 26 membres de la police civile et 76 agents internationaux. Pour plus de détails, voir section C de la présente annexe.
Véhicules civils	194	194					
Véhicules militaires	308	308					
Véhicules loués	1	2					
Remorques appartenant à l'ONU	12	12					
Remorques appartenant aux contingents	145	145					
10. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
Véhicules civils	500			300/100			Pour plus de détails, voir section C de la présente annexe.
Véhicules militaires	500			500			
Véhicules loués	500			500			
Remorques appartenant à l'ONU	80			80			
Remorques appartenant aux contingents	80			80			
Chenilles de VBTT (à l'unité)	20 000			20 000			

Description	Prévisions de dépenses					Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)				
11. Essence							
Véhicules civils	221			144			Pour un parcours moyen de 2 500 kilomètres par véhicule et par mois et une consommation de 25 litres aux 100 kilomètres, à 23 cents le litre.
Véhicules militaires	221			144			
Véhicules loués	221			144			
12. Assurance							
Véhicules civils	20,80			43,75			Taux actuel d'un programme d'assurance responsabilité civile valable partout dans le monde.
Véhicules militaires	20,80			43,75			
Véhicules loués	30			30			Tarif local applicable aux véhicules loués.
13. Hélicoptères (nombre d'unités)							
Bell 206	1	1					
Bell 212	1	1					
14. Hélicoptères (heures de vol)							
Bell 206	60	60					
Bell 212	60	60					
15. Hélicoptères (heures supplémentaires)							
Bell 206	20	20					
Bell 212	20	20					
16. Location d'hélicoptère — heures de base (par appareil)							
Bell 206	35 640			35 640			
Bell 212	77 220			77 220			
17. Location d'hélicoptère — heures supplémentaires (par appareil)							
Bell 206	3 800			3 800			
Bell 212	9 000			9 000			
18. Carburant d'aviation							
Bell 206	2 520			2 520			131,25 litres à l'heure, à 24 cents le litre.
Bell 212	7 560			7 560			393,75 litres à l'heure, à 24 cents le litre.
19. Assurance des hélicoptères (par appareil)							
Bell 206	1 000			1 000			
Bell 212	2 250			2 250			

Description	Prévision antérieure	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
			Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)				
20. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Indemnité des équipages	2 080			415			Pour plus de détails, voir la section C de la présente annexe.
Manutention au sol	2 850			415			
Redevance d’atterrissage	1 000			—			
21. Communications par satellite							
Répéteur, bande Ku	14 000			14 000			
Répéteur, bande C	—			7 100			Un répéteur supplémentaire est nécessaire.
Terminaux INMARSAT C (5)	5 000			6 250			Un terminal supplémentaire est nécessaire.
Terminaux INMARSAT M	500			—			Aucun terminal nécessaire.
22. Communications par réseaux commerciaux	75 000						
Téléphone				17 500			
Avertisseurs individuels portatifs				750			
Téléphones cellulaires				1 600			
Affranchissement				500			
Valise diplomatique				500			
23. Services contractuels							
Blanchissage/nettoyage à sec (personnel militaire)	30/20			30/20			Mois d’hiver et mois d’été respectivement.
Coiffeur (personnel militaire)	3,25			3,25			

B. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
1. Personnel militaire						—
2. Personnel civil						—
3. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux						—
b) Aménagement et rénovation des locaux ^a						
Installation de contre-fenêtres dans le bâtiment du quartier général						75,0
Installation d'une pellicule réfléchissante sur les vitres du bâtiment du quartier général						49,5
Total partiel, rubrique 3 b)						124,5
c) Fournitures d'entretien						—
d) Services d'entretien						—
e) Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Unités d'hébergement préfabriquées ^b	317	31	1	32	5,0	160,0
Blocs sanitaires ^b	39	4		4	10,0	40,0
Aménagement de site						8,1
Total partiel						208,1
Fret (15 %)						30,0
Total partiel avec fret						238,1
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(200,0)
Total partiel, rubrique 3 f)						38,1
Total, rubrique 3						162,6
4. Remise en état des infrastructures						
a) Amélioration des pistes d'atterrissage						—
b) Amélioration des routes ^a						
Amélioration et entretien de 6 routes, sur 26 km						144,0
Pose de conduites sur 200 m pour assurer le drainage						15,0
Entretien des conduites et fossés par une entreprise de travaux publics						45,0
Total partiel, rubrique 4 b)						204,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
c) Amélioration des ponts						—
Total, rubrique 4						204,0
5. Transports						
a) Achat de véhicules ^a						
Berlines légères	19	7		7	13,0	91,0
Jeeps légères	95	29		29	17,0	493,0
Autocars légers ^b	15	3		3	19,0	57,0
Autocars moyens ^b	3	1		1	35,0	35,0
Total partiel		40		40		676,0
Fret (15 %)						101,4
Total partiel avec fret						777,4
Véhicules provenant des stocks de l'ONU						(92,0)
Total, rubrique 5 a)						685,4
b) Location de véhicules						
c) Matériel d'atelier ^b						
Banc d'essai pour injecteur de carburant	—		1	1	2,00	2,0
Contrôleur universel numérique	—		1	1	2,00	2,0
Étau d'établi	—		2	2	0,25	0,5
Multiplicateur de couple	—		1	1	1,50	1,5
Total partiel						6,0
Fret (15 %)						0,9
Total partiel avec fret						6,9
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(6,0)
Total partiel, rubrique 5 c)						0,9
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburants et lubrifiants						—
f) Assurance						—
Total, rubrique 5						686,3
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						
a) Éléments complémentaires						
Matériel de transmissions ^b						

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
Matériel de satellite						
Terminaux INMARSAT C	—		4	4	14,00	56,0
Matériel HF						
Station principale	1		5	5	6,00	30,0
Poste radio mobile	10		10	10	3,80	38,0
Matériel VHF						
Stations fixes VHF	8		10	10	1,20	12,0
Postes radio VHF mobiles	75	15		15	0,60	9,0
Postes radio VHF portables	97	40		40	0,55	22,0
Répéteurs VHF	12		10	10	2,00	20,0
Chiffreur de radiomessagerie	15		30	30	0,40	12,0
Matériel téléphonique						
Centraux, 32 lignes	—		1	1	8,00	8,0
Matériel divers						
Télécopieur sécurisé	2	2		2	8,00	16,0
Télécopieur non sécurisé	31	10		10	2,00	20,0
Modems à haut débit	—		6	6	2,00	12,0
Total partiel						255,0
Fret (15 %)						38,3
Total partiel avec fret						293,3
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(255,0)
Total partiel, matériel de transmissions						38,3
<i>Pièces de rechange et fournitures</i>						—
<i>Matériel d'atelier et d'essai^b</i>						
Analyseur de communications	—		2	2	13,0	26,0
Analyseur de spectre	—		1	1	15,0	15,0
Établi	—		5	5	2,0	10,0
Alimentation en électricité pour établi	—		5	5	1,5	7,5
Total partiel						58,5
Fret (15 %)						8,8
Total partiel avec fret						67,3
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(58,5)
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai						8,8
Total partiel, rubrique 8 a)						47,1
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>						—
Total, rubrique 8						47,1

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
9. Matériel divers						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Chaise pliante métallique	84	40		40	0,020	0,80
Fauteuil tournant à roulettes	28	12		12	0,050	0,60
Fauteuil de bureau, dossier et bras	20	12		12	0,030	0,36
Chaise en bois à siège en tissu	25	12		12	0,020	0,24
Fauteuil rembourré	10	4		4	0,060	0,24
Bureau ministre en bois, une personne	34	8		8	0,100	0,80
Bureau ministre en bois, deux personnes	14	8		8	0,150	1,20
Armoire à papeterie (deux portes)	—		38	38	0,080	3,04
Petite armoire vestiaire	1	40		40	0,075	3,00
Armoire métallique (deux portes)	13	20		20	0,060	1,20
Vestiaire de bureau	25	4		4	0,010	0,04
Table de salle à manger 8 personnes	—		4	4	0,050	0,20
Table de salle à manger 4 personnes	—		20	20	0,025	0,50
Table en bois pliante	—		40	40	0,060	2,40
Table basse	10		12	12	0,030	0,36
Total partiel						15,0
Fret (15 %)						2,2
Total partiel avec fret						17,2
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(15,0)
Total partiel, mobilier de bureau						2,2
<i>b) Matériel de bureau^b</i>						
Photocopieuse, moyenne	5	4		4	7,0	28,0
Grosse photocopieuse	8	8	2	10	3,0	30,0
Déchiquteuse	4	4	2	6	1,5	9,0
Total partiel						67,0
Fret (15 %)						10,1
Total partiel avec fret						77,1
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(67,0)
Total partiel, matériel de bureau						10,1
<i>c) Matériel informatique^b</i>						
Serveur	6	3		3	12,5	37,5
Ordinateur personnel	160	15		15	1,2	18,0
Total partiel						55,5

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
Fret (15 %)						8,3
Total partiel avec fret						63,8
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(55,5)
Total partiel, matériel informatique						8,3
d) <i>Groupes électrogènes</i>						—
e) <i>Matériel d'observation</i>						
f) <i>Citernes à essence et débitmètres^a</i>						
Réservoirs (7 500 litres)	4		3	3	3,0	9,0
Réservoirs souples (5 000 litres)	2	2	2	4	3,0	12,0
Total partiel						21,0
Fret (15 %)						3,2
Total partiel, citernes à essence et débitmètres avec fret						24,2
g) <i>Citernes à eau et fosses septiques^b</i>						
Citernes à eau	73	6		6	1,5	9,0
Fosses septiques	29	6		6	1,5	9,0
Total partiel						18,0
Fret (15 %)						2,7
Total partiel avec fret						20,7
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(18,0)
Total partiel, citernes à eau et fosses septiques						2,7
h) <i>Matériel médical et dentaire</i>						
i) <i>Matériel d'hébergement^b</i>						
Four électrique, modèle industriel	3	3		3	7,4	22,2
Friteuse, modèle industriel	1	1		1	4,3	4,3
Éplucheuse de pommes de terre, modèle industriel	1	1		1	3,4	3,4
Trancheuse, modèle industriel	1	1		1	2,3	2,3
Mélangeuse, modèle industriel	1	1		1	7,1	7,1
Percolateur	121	12		12	0,3	3,6
Congélateur, modèle industriel	3	3		3	5,5	16,5
Réfrigérateur, modèle industriel	2	2		2	4,7	9,4
Distributeur de boissons	4	4		4	1,4	5,6
Machine à laver la vaisselle, modèle industriel	1	1		1	19,3	19,3
Plaque de cuisson, modèle industriel	2	2		2	7,4	14,8
Total partiel						108,5

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
Fret (15 %)						16,3
Total partiel avec fret						124,8
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(108,5)
Total partiel, matériel d'hébergement						16,3
j) <i>Autre matériel divers^a</i>						
Étagères en bois ^b	80	80		80	0,06	4,8
Placard en bois ^b	24	24		24	0,80	19,2
Total partiel						24,0
Fret (15 %)						3,6
Total partiel avec fret						27,6
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(24,0)
Total partiel, autre matériel divers						3,6
k) <i>Matériel pour la défense des périmètres^b</i>						
Miradors	—		1	1	5,00	5,0
Murs pare-souffle			350	350	0,70	245,0
Projecteurs/lampes à capteur			200	200	0,03	6,0
Total partiel						256,0
Fret (15 %)						38,6
Total partiel avec fret						294,6
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(256,0)
Total partiel, matériel pour la défense des périmètres						38,6
l) <i>Matériel d'épuration de l'eau</i>						—
m) <i>Matériel de réfrigération</i>						—
n) <i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
Total, rubrique 9						106,0
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information^b						
Imprimante couleur	—		1	1	1,6	1,6
Scanneur couleur	—		1	1	2,0	2,0
Total partiel						3,6
Fret (15 %)						0,5
Total partiel avec fret						4,1
Matériel provenant des stocks de l'ONU						(3,6)
Total partiel, programmes d'information						0,5

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Total, rubriques 1 à 19						1 206,5

^a Des explications supplémentaires sont fournies dans la section C de la présente annexe.

^b Provenant des stocks de l'ONU.

C. Explications supplémentaires

1. *Observateurs militaires.* Des ressources sont prévues pour verser une indemnité de subsistance (missions) à 35 observateurs militaires et couvrir leurs frais de voyage à l'occasion des relèves, aux taux précisés à la section A de la présente annexe, ainsi que pour verser une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par an. En outre, un montant de 6 000 dollars est prévu pour le versement d'une indemnité de logement de 60 dollars par personne et par jour aux observateurs militaires qui ne sont pas logés par les Nations Unies lorsqu'ils effectuent des voyages officiels dans la zone de la mission.
2. *Police civile.* Des ressources sont prévues pour verser une indemnité de subsistance (missions) aux 26 membres de la police civile et couvrir leurs frais de voyage, aux taux précisés à la section A de la présente annexe, ainsi que pour leur verser une indemnité d'habillement et d'équipement s'élevant à 200 dollars par an. En outre, un montant de 6 000 dollars par mois est aussi prévu au titre des indemnités de voyage dans la zone de la mission pour verser une indemnité de logement de 60 dollars par personne et par jour aux membres de la police civile qui ne sont pas logés par les Nations Unies lorsqu'ils effectuent des voyages officiels dans la zone de la mission.
3. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Pour calculer les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, on a utilisé les taux standard de 1997 appliqués à New York. De plus, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 65 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été recrutés pour la mission et n'ont pas droit à l'indemnité de poste. Le personnel international et le personnel local seront pleinement déployés d'ici le mois de juin 1997. Les ressources ont été prévues pour un personnel international comprenant 76 personnes et un personnel local comprenant 127 personnes.
4. *Voyages autorisés.* Le montant prévu doit permettre notamment de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance connexe des auditeurs internes qui feront à deux reprises le déplacement entre New York et la zone de la mission (2 550 dollars) et l'indemnité de subsistance pendant 30 jours (3 750 dollars). Les frais de voyage budgétisés ne représentent que la moitié des frais effectifs, le solde devant être pris en charge par la MINUBH. Un montant de 21 900 dollars est prévu à la rubrique 10 a) (vérification des comptes) pour les services des vérificateurs externes.
5. *Locaux/hébergement.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'hôtel du personnel militaire en transit, à raison de 70 personnes/nuits par mois, la nuitée s'élevant à 50 dollars.
6. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant prévu correspond à l'installation de 300 contre-fenêtres dans le bâtiment du siège, au taux moyen de 250 dollars par fenêtre, en vue de réduire les frais de chauffage en hiver. En outre, le montant doit permettre de couvrir le coût de l'installation d'une pellicule réfléchissante sur les 300 fenêtres de ce bâtiment, à raison de 165 dollars par fenêtre, afin de réduire les besoins en matière de climatiseurs en été.
7. *Fournitures d'entretien.* Le montant prévu correspond aux matériaux nécessaires pour l'entretien courant des camps de base et des postes d'observation, à savoir les matériaux de construction (175 000 dollars), le béton prêt à l'emploi (30 000 dollars), le bois (100 000 dollars), la plomberie (100 000 dollars) et les éléments de chauffage (50 000 dollars).
8. *Services d'entretien.* Le montant de 50 000 dollars prévu pour les services d'entretien correspond au matériel appartenant aux Nations Unies (20 000 dollars), aux extincteurs (20 000 dollars) et à l'outillage électrique (10 000 dollars).
9. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Les bâtiments préfabriqués de la FORDEPRENU sont situés dans des zones montagneuses et soumis à des conditions climatiques rigoureuses. Sur les 317 logements préfabriqués et les 39 blocs sanitaires actuellement déployés dans la zone de la mission, 31 de ceux-là et 4 de ceux-ci devront être remplacés pendant le cycle budgétaire en cours. En outre, un module d'hébergement est nécessaire en vue de remplacer la baraque du garde au camp Arctic Circle qui ne permet pas d'observer convenablement l'entrée et les approches du camp.

10. *Achat de véhicules.* Pendant la période budgétaire en cours, la FORDEPRENU remplacera 40 véhicules sur un parc total de 221 véhicules appartenant aux Nations Unies, qui seront arrivés au terme de leur durée utile pendant cette période. Tous les véhicules répondront aux critères normalisés pour la sortie de l'actif, soit cinq ans et/ou 120 000 kilomètres parcourus. Sur les 40 véhicules devant être remplacés, les trois autocars légers et l'autocar moyen proviendront des stocks de l'ONU. En conséquence, seulement les 15 % correspondant au coût du fret sont prévus pour ces véhicules. Tous les autres sont pris en compte sur la base du coût intégral. Les nouveaux véhicules devraient être déployés dans la zone de la mission d'ici à janvier 1998.
11. *Location de véhicules.* Deux camions à benne sont nécessaires pour les travaux de construction de routes pendant six semaines, à raison de 4 000 dollars par semaine et par véhicule.
12. *Matériel d'atelier.* Les ressources prévues (900 dollars) correspondent au coût du matériel d'atelier énuméré à la section B de la présente annexe, qui doit servir à équiper un atelier d'entretien et de réparation de véhicules. Tout le matériel proviendra des stocks de l'ONU.
13. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le coût des pièces détachées, réparations et entretien des véhicules appartenant aux Nations Unies a été ramené de 500 dollars à 300 dollars par véhicule et par mois en application de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, énoncée au paragraphe 17 de son rapport daté du 19 novembre 1996 (A/51/681). En outre, ce taux a été ramené à 100 dollars par véhicule et par mois pour les 40 véhicules dont le remplacement est prévu au cours de la période de budgétisation. Les 40 nouveaux véhicules devraient être déployés dans la zone de la mission d'ici à janvier 1998. Enfin, un facteur de réduction de 10 % a été appliqué pour tenir compte des véhicules qui sont temporairement retirés du service pour être réparés.
14. *Carburants et lubrifiants.* Le coût mensuel du carburant s'élève à 144 dollars par véhicule. Il correspond à 2 500 kilomètres par véhicule et par mois et à une consommation de 25 litres au 100 kilomètres, à raison de 23 cents le litre. Un facteur de réduction de 10 % a été appliqué pour tenir compte des véhicules qui sont temporairement retirés du service pour être réparés.
15. *Assurance.* Les taux du programme d'assurance responsabilité civile valable partout dans le monde ont été portés pour l'ex-République yougoslave de Macédoine de 250 à 525 dollars par véhicule et par an à compter du 1er juin 1996.
16. *Hélicoptères.* Deux hélicoptères (un Bell 206 et un Bell 212) sont nécessaires pour assurer l'appui logistique et médical aux contingents militaires des Nations Unies dans la zone de la mission. En outre, les patrouilles aériennes qui survolent les frontières entre l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et le Kosovo doivent montrer la présence des Nations Unies et surveiller le respect des accords dans la zone.
17. *Indemnité de subsistance des équipages.* Le montant de 10 000 dollars correspond au versement d'une indemnité à l'équipage d'un hélicoptère comprenant huit personnes, en comptant en moyenne 20 nuits par personne, à raison de 62,50 dollars la nuitée, comprenant les repas et le logement en dehors de la base aérienne de la FORDEPRENU.
18. *Droits d'atterrissage et manutention au sol.* Les ressources prévues correspondent à 20 atterrissages à raison de 500 dollars par atterrissage au titre des droits d'atterrissage et des services d'aéroport dans les pays voisins pour le transport des personnalités et les évacuations médicales.
19. *Matériel de transmission.* Le montant de 11 300 dollars correspond aux frais de transport (fret 15 %) du matériel énuméré à la section B de la présente annexe. Les terminaux INMARSAT C sont nécessaires pour assurer des transmissions d'appoint entre les principaux bureaux de la FORDEPRENU, car les lignes téléphoniques locales ne sont pas entièrement fiables. Le matériel HF sera déployé comme matériel d'appoint pour les patrouilles mobiles dans les zones où la couverture par du matériel VHF n'est ni faisable ni pratique. De plus, les répéteurs et les stations principales VHF sont nécessaires pour compléter le réseau actuel afin de répondre aux besoins de couverture nécessaires pour les observateurs militaires et la police civile. Un total de 15 radios mobiles VHF et 40 radios portables VHF doit remplacer du matériel détruit, perdu ou volé. Un total de 30 chiffreurs de radio-messagerie est jugé nécessaire pour que le personnel essentiel puisse être joint 24 heures sur 24. Étant donné que les groupes de l'ingénierie, de l'entreposage

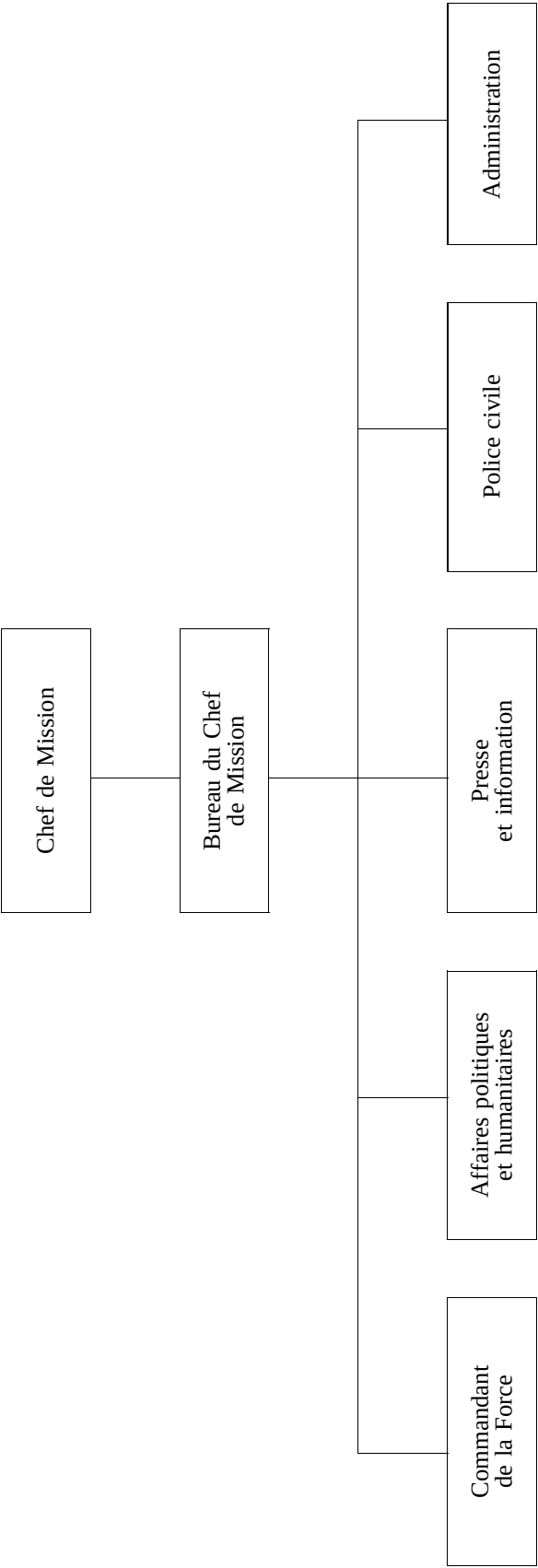
et de la réception, et de l'inspection sont situés à Petrovec, il est devenu essentiel de disposer de matériel de commutation afin que les diverses positions soient dotées de postes distincts. En outre, deux télécopieurs sécurisés correspondent à une amélioration du modèle existant afin d'assurer la compatibilité avec le réseau de cryptocopie utilisé à l'échelle des Nations Unies. Au total, 10 télécopieurs non sécurisés doivent remplacer du matériel défectueux (3 pour le centre de transmission, 1 pour le bureau du chef de l'administration, 1 pour le service des achats, 1 pour le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, 1 pour le service des finances, 1 pour l'appui à la police civile, 1 pour l'appui aux observateurs militaires et 1 pour le bureau du chef des transmissions). Enfin, six modems à haut débit assureront une liaison de transmission rapide des données avec les éléments éloignés du siège de la FORDEPRENU, c'est-à-dire deux au centre d'entreposage de Petrovec, deux dans les bureaux de la police civile et deux pour les positions des observateurs militaires. Tout le matériel susmentionné proviendra des stocks existants de l'ONU.

20. *Matériel d'atelier et d'essai.* Le montant de 8 800 dollars correspond aux frais de transport du matériel d'atelier nécessaire pour mettre en place un nouvel atelier des transmissions.
21. *Communications par réseaux commerciaux.* La FORDEPRENU a récemment mis en place une liaison directe par satellite de communication à bande C avec le Siège de l'ONU à New York, ainsi qu'une liaison directe à bande Ku avec la base logistique des Nations Unies, à Brindisi. Des ressources sont prévues aussi pour le courrier et la valise diplomatiques.
22. *Mobilier de bureau.* Un montant est prévu pour couvrir les frais de transport du mobilier de bureau remplaçant celui qui est vieux et irréparable. Tout le matériel énuméré à la section B de la présente annexe proviendra des stocks de l'ONU.
23. *Matériel de bureau.* Le montant de 10 100 dollars correspond au transport de 14 photocopieuses et de 6 déchiqueteuses qui proviendront des stocks de l'ONU.
24. *Matériel informatique.* Un montant est prévu pour couvrir les frais de transport de matériel correspondant au remplacement de 3 serveurs et 15 ordinateurs personnels.
25. *Citernes à essence et débitmètres.* Les ressources prévues correspondent à l'installation d'un poste à essence au siège de la FORDEPRENU et des citernes à essence aux postes d'observation 34 et 36. Cela devrait permettre de mieux contrôler les utilisations des carburants et lubrifiants, comme recommandé au paragraphe 16 du rapport du CCQAB, en date du 15 octobre 1996 (A/51/497).
26. *Citernes à eau et fosses septiques.* Au total, 6 citernes à eau et 6 fosses septiques, sur des stocks respectifs de 73 et 29, devront être remplacées dans la période considérée. Elles proviendront toutes des stocks existants.
27. *Matériel d'hébergement.* Il y a actuellement six cuisines principales à la FORDEPRENU, équipées d'articles qui ont au moins quatre ans ou qui sont cassées et ne peuvent être réparées. Pour cette raison, un montant de 16 300 dollars est prévu pour couvrir les frais de transport du matériel d'hébergement de remplacement énuméré à la section B de la présente annexe.
28. *Autre matériel divers.* Les ressources sont prévues pour couvrir les besoins liés au remplacement du matériel usé. Ce matériel proviendra des stocks existants.
29. *Matériel pour la défense des périmètres.* Le montant de 38 600 dollars correspond aux frais de transport (15 % du total) pour le matériel pour la défense des périmètres nécessaire en vue d'améliorer la sécurité autour des clôtures dans le périmètre du siège et des postes d'observation.
30. *Pièces de rechange, réparation et entretien (matériel divers).* Les ressources prévues correspondent aux pièces de rechange, aux réparations et entretien pour le matériel de bureau (54 000 dollars), le matériel informatique (54 000 dollars), les groupes électrogènes (96 000 dollars), le matériel de réfrigération (18 000 dollars) et les citernes à essence (60 000 dollars).
31. *Vérification des comptes.* Le montant indiqué correspond aux coûts des services de vérification externe.
32. *Services contractuels.* Le montant prévu correspond aux postes blanchissage/nettoyage à sec (personnel militaire) et coiffeur (personnel militaire), aux taux indiqués à la section A de la présente annexe. En outre,

il prévoit des ressources pour couvrir le coût du nettoyage des fosses septiques (108 000 dollars), du nettoyage des locaux et de l'enlèvement des ordures (240 000 dollars), des réparations techniques (20 400 dollars), des funérailles (2 400 dollars) et de la restauration (96 000 dollars).

33. *Autres services (services divers)*. Les ressources demandées au titre de cette rubrique (62 000 dollars) correspondent au paiement de frais bancaires (6 000 dollars), des péages autoroutiers pour les officiers de liaison et les voyages officiels à Belgrade et Sarajevo (6 000 dollars) et les honoraires juridiques pour les consultations externes concernant la législation et les questions juridiques locales (50 000 dollars).
34. *Fournitures électriques*. Les ressources prévues correspondent à des fils électriques (75 000 dollars), des panneaux de distribution (30 000 dollars), des prises, des interrupteurs, des ampoules, des contacteurs et des boîtes de jonction (70 000 dollars) nécessaires pour la maintenance électrique des locaux.
35. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants*. Le montant prévu de 57 600 dollars correspond aux accessoires d'uniforme pour les militaires, les contrôleurs de la police et les observateurs militaires, au taux de 35 dollars par personne pour 12 mois (54 600 dollars) et aux uniformes et vêtements de protection (3 000 dollars).
36. *Fournitures pour la défense des périmètres*. Le montant prévu correspond à des sacs de terre (2 500 dollars), des gabions (134 000 dollars), du bois (25 500 dollars) et des réseaux concertina (5 500 dollars).
37. *Matériel (programme d'information)*. Les ressources prévues au titre de cette rubrique correspondent à une imprimante couleur et à un scanner couleur qui permettront de produire des brochures et des notes ad hoc. Ce matériel sera prélevé sur les stocks existants.
38. *Programmes de formation*. Les ressources prévues correspondent à la formation technique du personnel dans le domaine des transports (10 000 dollars), des transmissions (20 000 dollars) et de l'informatique (10 000 dollars).
39. *Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)*. Aucune ressource n'est prévue au titre de cette rubrique car le budget de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
40. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*. Aucune ressource n'est prévue au titre de cette rubrique car le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
41. *Contributions du personnel*. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué sous la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
42. *Recettes provenant des contributions du personnel*. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part du budget de la FORDEPRENU.

Annexe III
Organigramme



Annexe IV

Tableau des effectifs actuels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées						Per- sonnel local	Per- sonnel contrac- tuel	Volon- taires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux 1re classe	Services généraux Autres classes	Service de sécurité	Total				
Composante organique																		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Représentant spécial du Secrétaire général	—	1	—	1	—	1	1	—	4	—	—	3	—	3	—	—	7	
Affaires civiles	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	3	—	7	
Presse et information	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	1	—	1	2	—	5	
Total partiel	—	1	—	1	1	1	3	1	8	—	—	6	—	6	5	—	19	
Bureau du Commandant de la Force																		
Commandant de la Force	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2	
Officiers d'état-major (composante militaire/ police civile)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19	—	19	
Groupe d'appui des observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8	
Total partiel	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	27	—	29	
Bureau du Commissaire de la police civile																		
Commissaire de la police civile	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2	
Appui	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	14	
Total partiel	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	14	—	16	
Total partiel, composante organique	—	1	1	1	1	2	3	1	10	—	—	8	—	8	46	—	64	
Composante administrative																		
Bureau du Chef de l'Administration																		
Chef de l'Administration	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	1	—	1	—	—	3	
Service de sécurité	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	2	3	—	—	4	
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	4	—	7	
Total partiel	—	—	—	—	1	—	1	2	4	—	—	4	2	6	4	—	14	
Services administratifs																		
Bureau du Chef	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2	
Finances	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	1	2	—	3	3	—	8	
Personnel	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	2	—	4	
Services généraux	—	—	—	—	—	—	1	—	1	4	—	3	—	7	14	—	22	
Achats	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	3	—	3	2	—	7	
Total partiel	—	—	—	—	—	1	4	2	7	4	1	10	—	15	21	—	43	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées						Per- sonnel contrac- tuel	Volon- taires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux 1re classe	Services généraux Autres classes	Service de sécurité	Total	Per- sonnel local		
Services techniques																	
Bureau du Chef	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Transports	—	—	—	—	—	—	1	—	1	3	—	—	—	3	17	—	21
Contrôle des mouvements/ opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Génie civil	—	—	—	—	—	—	1	—	1	7	—	—	—	7	29	—	37
Communications	—	—	—	—	—	—	1	—	1	11	—	—	—	11	7	—	19
Total partiel	—	—	—	—	—	1	3	—	4	21	—	1	—	22	56	—	82
Total partiel, composante administrative	—	—	—	—	1	2	8	4	15	25	1	15	2	43	81	—	139
Total	—	1	1	1	2	4	11	5	25	25	1	23	2	51	127	—	203

Annexe V
Ressources allouées et dépenses de fonctionnement
pour la période du 1er janvier 1996
au 30 juin 1997
(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources allouées et de leur emploi		
<i>1. Ressources</i>		
1er janvier-30 mai 1996 Crédit ouvert (résolution 50/243)	20 914 200	20 562 300
31 mai-30 juin 1996 Dépenses autorisées (résolution 51/154)	4 237 100	4 132 500
1er juillet-31 décembre 1996 Crédit ouvert (résolution 50/243)	26 296 200	25 538 400
1er janvier-30 juin 1997 Crédit ouvert (résolution 51/154)	25 373 400	24 615 600
Total, rubrique 1	76 820 900	74 848 800
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
1er janvier-30 mai 1996 Dépenses	20 914 200	20 562 300
31 mai-30 juin 1996 Dépenses	4 237 100	4 132 500
1er juillet-31 décembre 1996 Dépenses	26 296 200	25 538 400
1er janvier-30 juin 1997 Dépenses	25 373 400	24 615 600
Total, rubrique 2	76 820 900	74 848 800
Total, 1 moins 2	—	—
<i>3. Sommes portées au crédit des États Membres</i>	—	—
Total, rubrique 3	—	—
<i>4. Solde inutilisé</i> (1 moins 2 et 3)	—	—
B. Situation de trésorerie		
<i>1. Recettes</i>		
Quotes-parts acquittées (voir par. 8 du présent document)	36 107 185	36 107 185
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts créditeurs	—	—
Recettes accessoires	—	—
Total, rubrique 1	36 107 185	36 107 185

	Montant brut	Montant net
2. Dépenses de fonctionnement		
1er janvier-30 mai 1996	20 914 200	20 562 300
31 mai-30 juin 1996	4 237 100	4 132 500
1er juillet-31 décembre 1996	26 296 200	25 538 400
1er janvier-30 juin 1997	25 373 400	24 615 600
Total, rubrique 2	76 820 900	74 848 800
3. Déficit de fonctionnement	(40 713 715)	(38 741 615)